



ALLUMENS

Des conseils éclairés pour votre entreprise

RACHETER UNE SOCIETE

Cette opération consiste à acquérir le capital social d'une société.

Dans une telle hypothèse, on achète une personne morale qui peut être une société de personnes, une SARL ou une société de capitaux.

Si la société que l'on rachète est une société de personnes ou une SARL, l'opération se réalise par l'établissement d'un acte écrit de cession de parts sociales.

Les formalités consistent d'une part à notifier la cession au siège de la société, et d'autre part à déposer l'acte au greffe du tribunal de commerce, en vue de rendre la cession opposable aux tiers.

Si la cession porte sur des titres de sociétés par actions (SA, SAS, ...), les formalités, en raison du caractère « négociable » des actions, sont réduites à l'exécution d'un ordre de mouvement entre comptes titres.

Toutefois, la cession est en pratique formalisée par écrit puisque les parties négocient généralement des clauses telles que la garantie de passif par laquelle le cédant s'engage, dans certaines conditions et limites, à couvrir les dettes nées antérieurement à la cession et qui deviendraient exigibles postérieurement.

Parmi toutes les étapes à réaliser, deux sont essentielles à nos yeux : **choisir la société à reprendre et se préparer à devenir dirigeant d'entreprise.**

Cibler une société à reprendre

La réflexion porte généralement sur un certain nombre de critères :

- ✓ l'activité souhaitée, souvent en relation avec la formation et l'expérience du repreneur,
- ✓ la localisation de l'entreprise,
- ✓ ses potentialités,
- ✓ sa taille, généralement en rapport avec le prix et le savoir-faire de l'acquéreur,
- ✓ la fourchette de prix de cession, fréquemment conditionnée par l'apport personnel,
- ✓ les modalités de la reprise.

Bien entendu, les chambres consulaires et autres réseaux permettent de trouver la société appropriée, d'autant que les cédants sont nombreux puisqu'ils correspondent le plus souvent aux « papy boomers ». Mais d'autres solutions, plus simples, sont aussi à envisager.

ALLUMENS CONSULTANTS - SAS au capital de 5000 € - Siège social : 5 Allée de la Boursaudière. 89000 AUXERRE

Tél. : 03.86.41.43.42 - Fax : 03.86.51.06.21 - Email : contact@allumens.fr - Site web : www.allumens.fr

SIRET : 801 890 427 00017 - RCS : 801 890 427 AUXERRE - Code APE : 7022Z - N° de TVA Intracommunautaire : FR 55 801 890 427

La première est la reprise de l'affaire familiale :

Ce type de reprise est moins risqué que les autres lorsque certaines conditions sont remplies :

- ✓ lorsque l'entente familiale est saine et que tous les membres de la famille ont la même priorité : la sauvegarde de l'entreprise familiale,
- ✓ lorsque le repreneur est demandeur,
- ✓ lorsqu'il est déjà dans l'entreprise avant la reprise effective et qu'il connaît parfaitement la situation,
- ✓ lorsque le cédant et le repreneur adoptent une attitude de partenariat et que l'un ne dicte pas de règles à l'autre,
- ✓ etc.

La deuxième est la reprise de l'entreprise de son patron :

Dans cette hypothèse, la reprise présente de nombreux avantages :

- ✓ le repreneur connaît bien les pratiques de l'entreprise dans laquelle il travaille depuis longtemps,
- ✓ il bénéficie aussi du soutien de son ancien employeur avant et après la reprise,

De plus, le législateur a prévu plusieurs mesures facilitant l'opération diminuant les coûts par une fiscalité avantageuse.

Les choix étant faits et la société étant achetée, le repreneur doit se mettre dans la position d'un dirigeant d'entreprise.

Devenir un dirigeant d'entreprise

Le repreneur doit définir sa stratégie et choisir des actions prioritaires. **La stratégie** fixera l'avenir de l'entreprise à moyen terme. Le futur chef d'entreprise doit alors, pour décider et piloter avec efficacité, repérer, identifier, décoder et comprendre les changements qui affectent et vont affecter l'entreprise et son environnement.

Quant aux actions prioritaires, elles marquent le présent et le court terme.

Plusieurs actions prioritaires doivent être immédiatement menées pour mettre en œuvre la stratégie et prendre les mesures qui s'imposent avec le maximum de chances de succès :

- ✓ **Rassurer les salariés et manager le changement** par l'arrivée d'un nouvel entrepreneur.
- ✓ **Poursuivre ou restaurer les liens avec l'environnement et la clientèle** : les banquiers, les fournisseurs et les clients.
- ✓ **Identifier les relations externes.**
- ✓ **Prendre les premières mesures nécessaires** dans plusieurs domaines essentiels : financiers et de gestion, commerciaux et managériaux.
- ✓ **Vérifier l'application de la stratégie.**
- ✓ **Etablir son plan de communication.**

En appliquant ces différents conseils avec si nécessaire une aide extérieure comme celle d'Allumens, la reprise de l'entreprise sera un succès et l'avenir sera garanti.